

# **DELIBERATION**

## DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SEANCE DU 14 JANVIER 2021**

Compte-rendu affiché le : 15 janvier 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture: 18 janvier

2021

Nº 21-01-08

OBJET:

Décisions du Maire – Information du Conseil municipal Date de la convocation du Conseil Municipal: 8 janvier

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance: Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI-Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELIMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Geneviève NIGAY à Solange MORERE.

Membre absent: Lydie THOLLOT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210114-21-01-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/202 Affichage : 15/01/2021



### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

#### **DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2020/113 Marché de fourniture de prestations pour l'animation de la structure implantée au Val de Coise signé avec l'Association RELAIS 42, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et un montant total s'élevant à 400 000 € TTC (non soumis à la TVA).
- Décision n° 2020/114 Avenant n° 6 au contrat d'assurance SMACL actant une régularisation 2019 pour les véhicules à moteurs, d'un montant de 15.39 € TTC.
- Décision n° 2020/115 Convention de mise à disposition gratuite du gymnase Rose des Vents à OVE Fondation DITEP René Char, pour une durée de un an à compter du 30 novembre 2020.
- Décision n° 2020/116 Convention d'honoraires CJA PUBLIC pour la défense de la commune dans le cadre de la requête déposée au Tribunal Administratif le 18 novembre 2020 par Monsieur FLORIACH demandant l'annulation du Permis de Construire délivré à la SARL CREADOME.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE A ST-GALMIER, le 18 janvier 2021.

LE MAIRE, Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210114-21-01-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2021 Affichage : 15/01/2021